

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître d'ouvrage

Lycée Mireille Grenet
13, avenue de Huy
60200 COMPIEGNE

Maître d'oeuvre

Lycée Mireille Grenet
13, avenue de Huy
60200 COMPIEGNE

Objet de la consultation

Séjour ski pour 45 élèves et 5 accompagnateurs
Lycée Mireille Grenet Compiègne

LOT UNIQUE

TITULAIRE :

N° du marché : 2019/03

Montant T.T.C. :

Imputation budgétaire : Budget de l'établissement

Nantissement :

Marché sur appel d'offres en procédure adaptée en application de l'article 26 du code des marchés publics

Personne responsable du marché : M. Le Proviseur des Lycées Mireille GRENET de COMPIEGNE

Comptable assignataire des paiements : L'Agent Comptable des Lycées Mireille GRENET de COMPIEGNE

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Je soussigné,

Nous soussignés :

Nom et Prénom

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société (1)

Au capital de :

Ayant son siège social a :

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E.

- N° d'identité d'établissements (SIRET)
- - code d'activité économique principale (APE)

N° d'inscription :

- au registre du commerce
- au répertoire des métiers

- Après avoir pris connaissance du Cahier des charges et documents qui y sont mentionnés ;
- après avoir rempli la déclaration prévue à l'article 46 du code des marchés publics ;

J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs

(1) Ne pas tomber

(2) Que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas

sous le coup de l'interdiction découlant des articles 43, 44, 45 du code des marchés publics

(1) M'engage

(2) Nous engageons

Sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à fournir une prestation conforme à l'ensemble des éléments et dans les conditions décrits dans le cahier des charges signé.

L'offre ainsi présentée ne (me) (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée

(1) rayer la mention inutile

ARTICLE 2 - PRIX

2.1- FORME DE PRIX :

La proposition de prix mentionne obligatoirement un prix unitaire (par élève et par accompagnateur) et un coût global du marché

Le prix comprend tous les frais afférents à la prestation.

Toute variation du coût (indépendamment de l'effectif) dans le déroulement du voyage reste à la charge du prestataire

Le prix du marché sera ferme et définitif.

2.2 – MONTANT DU MARCHE :

- MONTANT HORS T.V.A. €
- T.V.A. AU TAUX DE%..SOIT €
- MONTANT T.V.A. INCLUSE €

(en lettres)

ARTICLE 3 - PAIEMENTS

3.1 – REGLEMENTS

Le lycée Mireille Grenet se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit du compte ouvert :

- au nom de :			
- sous le numéro :			
- établissement bancaire :			
- adresse			
- code banque	code guichet		clé
(joindre un RIB ou un RIP)			

Les factures seront déposées de manière dématérialisée sur la plateforme chorus.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture sur chorus
Paiement par virement par mandat administratif

En aucun cas, les acomptes avant service fait ne pourront dépasser 70% du montant global de la prestation, le solde sera réglé après service fait

Mention manuscrite « Lu et Approuvé » à porter avant la signature	Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement
Fait en un seul original	A le
A le	
Signature du contractant :	Signature de la personne responsable du marché représentant le prestataire
Reçu notification du marché par le titulaire le : valant date d'effet du marché	